



RAPPORT D'ACTIVITES 2013

PROJET EN DATE DU 26 août 2014

Sommaire

Introduction	p.3
Présentation de la C.C.4.R	p.4
Ses compétences statutaires	p.6
• Compétences obligatoires	
• Compétences optionnelles retenues	
• Compétences facultatives retenues	
Révision statutaire : Un projet de territoire	p.9
Son fonctionnement	p.10
Ses moyens	p.15
Ses réalisations : Ça s'est passé en 2013	p.20

INTRODUCTION

L'une des dispositions de la loi CHEVENEMENT en date du 13 juillet 1999 visant à renforcer l'information des habitants sur l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (E.P.C.I) porte sur la rédaction et la diffusion d'un rapport d'activité annuel. Cet élément est codifié dans l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, reproduit ci-après.

Article L 5211-39

Modifié par [LOI n°2010-1563 du 16 décembre 2010 - art. 34](#)

Le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement et l'utilisation des crédits engagés par l'établissement dans chaque commune, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier.

Les délégués de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale

PRESENTATION

La Communauté de Communes des Quatre Rivières créée en 1993 comptait à l'origine 6 communes : Contamine sur Arve, Faucigny, Fillinges, Marcellaz, Peillonex et Viuz-en-Sallaz. En 2006, la commune de Contamines sur Arve a quitté notre Communauté de Communes et a rejoint la Communauté de Communes de FAUCIGNY GLIERES.

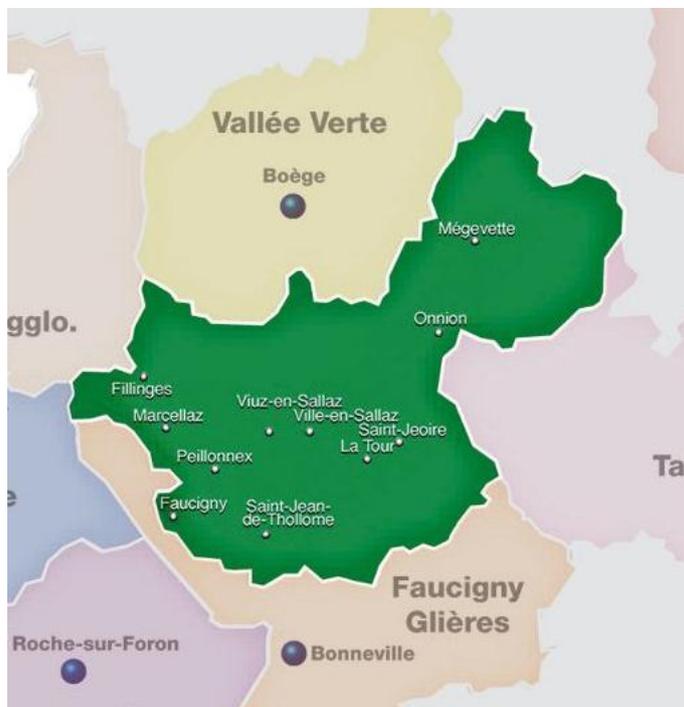
Depuis le 1^{er} janvier 2010, la CC4R s'est élargie en accueillant 6 nouvelles communes en son sein : La Tour, Mégevette, Onnion, St-Jeoire, St-Jean de Tholome et Ville-en-Sallaz.

Cet élargissement marque une volonté conjointe de créer une véritable identité de territoire et un projet conjoint aux 11 communes.

Aujourd'hui, la CC4R est composée des communes de :

- Faucigny
- Fillinges
- La Tour
- Marcellaz
- Megevette
- Onnion
- Peillonex
- Saint Jean de Tholome
- Saint Jeoire
- Ville-en-Sallaz
- Viuz en Sallaz

Elle se situe sur 3 cantons (St Jeoire /Bonneville /Reignier). Ce territoire compte 18 181 habitants pour une surface de 135 km².



Population des communes de la CC4R

Communes	Population	Habitants
❖ Faucigny	519	Faucignerands
❖ Fillinges	3 308	Fillingeois
❖ La Tour	1 225	Tourinois
❖ Marcellaz	847	Marcellanais
❖ Megevette	551	Mégevans
❖ Onnion	1 246	Onnionais
❖ Peillonex	1 478	Peillonexoïis
❖ St Jean de Tholome	914	Tholoméens
❖ St Jeoire en Faucigny	3 311	St Jeoiriens
❖ Ville en sallaz	752	Villageois
❖ Viuz en sallaz	4 030	Viuziens

*Source : Recensement de la population 2011 - Limites territoriales au 1^{er} janvier 2014
Population totale : population municipale + population comptée à part*

La communauté de communes des Quatre Rivières a pour objet d'associer toutes ces communes au sein d'un espace de solidarité pour aboutir à un projet commun de développement et d'aménagement du territoire.

LES COMPETENCES DE LA CC4R

Outre les compétences obligatoires, les communes ont choisi de mettre en commun des compétences optionnelles et facultatives afin de mutualiser plusieurs actions sur le territoire. En 2013, les compétences de la CC4R sont les suivantes :

Compétences obligatoires :

Aménagement de l'espace communautaire :

- ✓ Elaboration, approbation, révision et suivi d'un Schéma de COhérence Territoriale (SCOT) avec les autres collectivités ou EPCI membres du Syndicat Mixte SCOT des Trois Vallées,
- ✓ Instruction des Autorisations D'occupation des Sols (ADS) et mise à disposition des habitants d'un service chargé d'exercer une mission de conseil en architecture, urbanisme et environnement – Service Architecte Conseil,
- ✓ Etudes et contrats structurants d'aménagement du territoire : Diagnostic, définition du contenu, mise en œuvre, animation et gestion du Contrat de Développement Durable Rhône Alpes (CDDRA) en convention avec l'ARC – Syndicat Mixte,
- ✓ Organisation des services de transports publics de voyageurs, y compris les transports scolaires à travers une participation à un Syndicat Mixte couvrant l'ensemble du périmètre du PTU,

Développement économique intéressant la communauté:

- ✓ Action de promotion, de prospection dans le domaine économique, aide à l'implantation d'entreprises
- ✓ Etude, mise en place et gestion d'un Fonds d'Intervention pour les Services, Artisanat et le Commerce de proximité sur l'ensemble du territoire de la Communauté (FISAC intercommunal),
- ✓ Création et réalisation de zones d'activités économiques d'intérêt communautaire sur la base des acquisitions foncières correspondantes,
- ✓ Gestion de l'Immeuble des Quatre Rivières situé à Viuz en Sallaz suite à sa réhabilitation et sa transformation partielle en locaux à usage de musée et de locaux commerciaux.
- ✓ Equipement et raccordement aux réseaux TIC (Technique Information et Communication) des zones industrielles et Bâtiments publics.

Compétences optionnelles :

Protection et mise en valeur de l'environnement :

- ✓ Protection et mise en valeur de l'environnement : Défense et protection de l'espace, défense et protection des sites naturels ou remarquables, défense, protection et

aménagement des plans d'eau et cours d'eau notamment à travers les actions contractuelles relatives à la gestion et l'aménagement de ces derniers telles que les contrats de rivières (GIFFRE/RISSE et MENOGE/FORON) et le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE BASSIN VERSANT DE L'ARVE)

Politique du logement et du cadre de vie :

- ✓ Mise en place d'Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) d'intérêt communautaire

Construction, entretien et fonctionnement des équipements culturels, sportifs et d'enseignement :

- ✓ Recherche de terrains en vue de la construction d'un collège d'enseignement secondaire du premier degré et des équipements sportifs conséquents.
- ✓ Gestion du site du château de FAUCIGNY.
- ✓ Mise à disposition de locaux pour l'accueil de l'Association PAYSALP et de la Maison de la Mémoire.

Actions sociales d'intérêt communautaire :

- ✓ Etudes, acquisitions, viabilisations et réserves foncières des terrains nécessaires à l'implantation du futur hôpital intercommunal Annemasse-Bonneville, hors infrastructure routière. Pour l'exercice de cette compétence, la CC4R adhère au Syndicat Mixte de Développement de l'Hôpital Intercommunal Annemasse/Bonneville.
- ✓ Création et animation d'une Commission Intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées et à mobilité réduite,
- ✓ Actions en direction de l'enfance et la jeunesse dans le cadre des politiques contractuelles : Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)/Point Information Jeunesse (PIJ)/Lieu d'Accueil Parent Enfant (LAEP)/MJCI,
- ✓ Convention d'objectifs avec l'ADMR de St Jeoire pour contribuer au financement de la mise en place d'un service d'aide à la personne,
- ✓ Coordination entre les acteurs locaux et les institutions publiques et privées (CCAS, Conseil Général...) pour une action de prévention et de développement social, notamment la gestion d'une épicerie sociale d'intérêt communautaire.

Pour l'exercice de ces compétences, la CC4R conduit toutes politiques contractuelles, notamment avec la CAF (Contrat Enfance-Jeunesse, ...)

Compétences facultatives :

Actions culturelles d'intérêt communautaire :

- ✓ Développement de la lecture publique et mise en réseau des bibliothèques communales : informatisation, animation du réseau, création d'un fond d'ouvrages communautaires,

mise en œuvre d'une programmation, actions de formation des acteurs du réseau, adhésion à Genevois Biblio et Savoie Biblio,

- ✓ Développement de l'enseignement musical dans les écoles et sur le territoire en favorisant les actions des écoles de musique présentes sur le territoire,
- ✓ Acquisition et gestion d'équipements événementiels mobiles destinés à l'ensemble des communes (scènes, chapiteaux...),
- ✓ Convention d'objectifs avec l'association PAYSALP pour la mise en œuvre d'une politique patrimoniale et culturelle intéressant le territoire de la CC4R,
- ✓ Convention d'objectifs avec l'association MJCI « Les Clarines » pour la mise en œuvre d'une politique d'animation culturelle et d'éducation populaire intéressant le territoire de la CC4R,
- ✓ Convention d'objectifs avec les associations participant de manière générale ou à l'occasion d'un évènement spécifique à la mise en œuvre d'actions culturelles d'intérêt communautaire

Politique de développement touristique d'intérêt communautaire

- ✓ Réalisation d'études, aménagements, gestion, balisages et entretien d'itinéraires et de sentiers permettant la création d'un maillage cohérent du territoire en adéquation avec la charte départementale PDIPR (équestre, pédestre et cycliste),
Une cartographie précise des sentiers d'intérêt communautaire sera définie par un règlement de gestion des sentiers/itinéraires de randonnées de la CC4R (Délibération du conseil communautaire)
- ✓ Aménagement touristique et gestion du lac du Môle et de ses alentours

Agriculture d'intérêt communautaire

- ✓ Participation et mise en œuvre de la politique contractuelle liée aux alpages – Plan Pastoral Territorial du Roc D'Enfer
- ✓ Actions liées à la mise en œuvre du PSADER dans le cadre du CDDRA
- ✓ Promotion et soutien financier au monde agricole du territoire
- ✓ Mise en place des schémas de desserte par secteur ou sous-secteur pour les massifs boisés

UN PROJET DE TERRITOIRE POUR LA CC4R

Le projet de territoire défini en 2011 a été partiellement appliqué depuis lors. Il verra son aboutissement par l'application à compter du 1^{er} janvier 2015 des statuts issus des arrêtés préfectoraux des 3 et 10 juin 2014, intégrant la compétence de collecte et de traitement des déchets ménagers, ainsi que les actions de soutien au développement des infrastructures et des réseaux de communication électronique.

Pour l'heure, l'exercice de la compétence Petite Enfance n'a pas été retenu, contrairement au projet de territoire défini en 2011.

Au-delà des projets à développer, la question prégnante pour l'avenir de l'EPCI réside désormais dans la nécessité d'assurer une pérennisation de ses ressources. A cet effet, un pacte fiscal a été négocié courant 2013 mais pas mis en œuvre.

FONCTIONNEMENT DE LA CC4R

Un conseil communautaire très actif :

En 2013, 11 réunions du conseil communautaire ont eu lieu.

Le **Conseil Communautaire** est constitué de délégués élus par les conseils municipaux des communes associées. Chaque commune est représentée au Conseil de Communauté par deux délégués. Statutairement, ce conseil se réunit au moins une fois par trimestre.

Les membres désignés du Conseil Communautaire sont : 22 délégués titulaires et 11 suppléants (avant le renouvellement lié aux élections municipales de mars 2014 et la mise en application de l'accord local de représentativité) :

Commune de Faucigny

Titulaires : - Bernard CHATEL

- Danielle GRIGNOLA

Suppléant : - Françoise MAADOUNE

Commune de Fillinges

Titulaires : - Bruno FOREL

- Philippe PELLISSIER

Suppléant : - Dominique FOLLEA

Commune de La Tour

Titulaires : - Daniel REVUZ

- Françoise BOURDES

Suppléant : - Jean PELLISSON

Commune de Marcellaz

Titulaires : - Bernard CHAPUIS

- Léon GAVILLET

Suppléant : - Pierre RICOTTI

Commune de Mégevette

Titulaires : - Etienne GRIVAZ

- Max MEYNET-CORDONNIER

Suppléant : - Rémy DECROUX

Commune d'Onnion

Titulaires : - Fernand BOSSON

- Gérard GARDE

Suppléant : - Yvon BERTHIER

Commune de Peillonnex

Titulaires : - Jean-Jacques DUVAL

- Stéphane BARREAU

Suppléant : - Daniel VUAGNOUX

Commune de Saint-Jean-de-Tholome

Titulaires : - Christine CHAFFARD

- Philippe MAURICE DEMOURIOUX

Suppléant : - Fabrice MAGREULT

Commune de Saint-Jeoire

Titulaires : - Gilles PERRET

- Stéphane CHAMBON

Suppléant : -Yves PELISSON

Commune de Ville-en-Sallaz

Titulaires : - Claudine RANVEL

- Laurette CHENEVAL

Suppléant : - Joël BUCHACA

Commune de Viuz-en-Sallaz

Titulaires : - Serge PITTET

- Gérard MILESI

Suppléant : - Pascal POCHAT-BARON

Le conseil communautaire statue sur tous les sujets relevant de sa compétence.
Les réunions du Conseil Communautaire sont ouvertes à tous les administrés de la collectivité.

Le Président de la Communauté de Communes des Quatre Rivières est **Bruno FOREL, Maire de la Commune de Fillinges.**

Le Président assure l'exécution des décisions du Conseil Communautaire et représente la collectivité dans tous les actes de la vie civile.

Le Bureau communautaire est composé du Président de la Communauté de Communes et des 5 vice-présidents qui étaient les suivants en 2013 :

- ✓ **1^{er} Vice-Président : Bernard CHATEL, Maire de Faucigny en charge de l'Aménagement du territoire et des travaux.**
- ✓ **2^{ème} Vice-Président : Gilles PERRET , Maire de St-Jeoire en charge de la culture et patrimoine.**

- ✓ **3^{ème} Vice-Président : Christine CHAFFARD, Maire de St-Jean de Tholome en charge du développement durable et de l'environnement.**
- ✓ **4^{ème} Vice-Président : Serge PITTET, Maire de Viuz-en-Sallaz, Conseiller Général du Canton de St Jeoire en charge des affaires sociales et Petite Enfance**
- ✓ **5^{ème} Vice-Président : Etienne GRIVAZ, Maire de Mégevette en charge de l'Agriculture**

Les commissions thématiques :

Afin d'associer les élus municipaux aux débats menés au sein de la CC4R, il avait été décidé de créer en 2011 cinq commissions thématiques :

Placées sous la responsabilité des vices-présidents, les commissions sont composées de conseillers municipaux.

La Commission agriculture s'est réunie afin de traiter notamment des questions suivantes :

- ✓ Présentation du planning CCDRA / PSADER du Genevois français
- ✓ Etat des lieux des actions déjà financées dans le cadre du Plan Pastoral Territorial du Roc d'Enfer
- ✓ Réflexions sur un abattoir de proximité : programmation de visite de l'abattoir intercommunal du Diois (Drôme)
- ✓ Avancement du projet de Point de Vente Collectif porté par l'association « Les Paysannes de Haute-Savoie »
- ✓ Plaquette de promotion des producteurs locaux de la CC4R
- ✓ Méthode et résultats du recensement des producteurs mené au cours de l'été et automne 2013
- ✓ Présentation de la maquette : échanges, remarques, avis, validation
- ✓ Point sur le coût de réalisation
- ✓ Opérations de diffusion et distribution à prévoir pour janvier 2014
- ✓ Etude de marché « circuits courts » sur le territoire de la CC4R
 - Point sur l'avancement de l'étude
 - Politique d'animation auprès des producteurs pour la communication des futurs résultats : à déterminer

La Commission Culture et Patrimoine s'est réunie pour traiter des questions suivantes :

- Compétence « Développement de la lecture publique et mise en réseau des bibliothèques communales »,
 - ✓ Projet d'informatisation des bibliothèques avec notamment une présentation par Savoie-biblio
 - ✓ Etat des lieux des bibliothèques du territoire
 - ✓ L'actualité de Genevois Biblio
 - ✓ La mise en réseau des bibliothèques
 - ✓ Mise en réseau informatique
 - ✓ Animation
 - ✓ Rencontres individuelles avec les bibliothèques du territoire
- Point d'avancement du CDDRA 2013-2018,
- Bilan de l'Odyssée de Noël de Paysalp
- Présentation de la programmation culturelle proposée par Paysalp sur le territoire de la CC4R

- Suivi de la Ludothèque Monts et Merveilles
- Suivi de L'Ecole de musique Intercommunale

La Commission Action sociale Enfance s'est réunie pour traiter des questions suivantes :

- Projet de convention d'objectifs avec la MJCI Les Clarines et suivi de son activité
- Suivi de l'activité de l'épicerie sociale
- Suivi du partenariat avec l'association Alvéole
- Suivi de l'activité de l'ADMR

La commission environnement/développement durable s'est réunie afin de traiter notamment des questions suivantes :

- Contrats corridors Salève-Voirons et Bargy-Glières-Môle,
- Espaces Naturels Sensibles (ENS),
- Contrats de Rivières du bassin versant de la Menoge et Giffre-Risse.

Les Organismes extérieurs :

La Communauté de Communes est représentée dans divers organismes :

- ❖ Le Syndicat Intercommunal de l'Hôpital Annemasse/Bonneville
- ❖ L'Hôpital de la TOUR
- ❖ PAYSALP
- ❖ ARC –SM : Comité de Pilotage du CDDRA –Genevois Français
- ❖ SM3A par l'intermédiaire de la Commission Locale de l'Eau du SAGE, mais aussi dans le cadre de la mise en œuvre opérationnelle du contrat de rivière Giffre/Risse
- ❖ Syndicat Mixte SCOT DES 3 VALLEES en charge de l'élaboration du SCOT dont le périmètre a été arrêté en 2009, regroupant la CC4R et la communauté de Communes de la Vallée Verte,
- ❖ Syndicat Mixte des 4 Communautés de Communes (SM4CC) en charge de la mise en place d'un service de transport public à l'échelle des 4 communautés que sont la CCFG, la CCPR, la CCAS et la CC4R,

SES MOYENS

Des ressources humaines :

Pour concrétiser ses projets et assurer la gestion des services au quotidien, la Communauté de Communes des Quatre Rivières s'est dotée d'une nouvelle équipe qui travaille au côté des élus afin de les aider dans leur prise de décisions. AU 31/12/2013, nous comptons un effectif de 9 agents (8.75ETP) dont les missions sont les suivantes :

Services	Effectif	Situation Administrative
Administration Générale	Un Directeur Général des Services	Titulaire 35h
	Une Secrétaire Comptable/ Accueil	Titulaire 27.5 h
	Une Responsable Administrative	Titulaire 35h
	Une responsable des études	Contractuelle 35h
Service Urbanisme	Une Instructrice	Titulaire 35h
	Un instructeur	Titulaire 35h
	Une Instructrice	Contractuelle 35h
	Une Instructrice	Contractuelle 35h
Service Espaces Verts	Un agent polyvalent	Contractuel 35h

Il convient de préciser que plusieurs agents sont polyvalents et assurent, outre leurs missions d'instruction en matière d'urbanisme, des missions d'étude et de suivi des dossiers dans les différents domaines de compétence de l'Etablissement.

Le siège social de la CC4R se situe :

Mairie de Marcellaz - 3 place de la Maire – 74 250 MARCELLAZ.

Elle occupe depuis janvier 2011 des locaux situés à proximité de l'école Maternelle de Fillinges, rénovés par la mairie de Fillinges. L'adresse de ce site est la suivante : 28, chemin de la Ferme Saillel, 74250 FILLINGES.

Les heures d'ouverture au public de la CC4R sont les suivants :

Les lundis, mardis, jeudis de 9h à 12h et de 14h à 18h

Le vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h30

Le service Urbanisme est ouvert au public tous les jours de la semaine du lundi au vendredi de 13h45 à 17h30

Un accueil téléphonique est réalisé le matin

Ses moyens Financiers : Présentation synthétique des résultats 2013

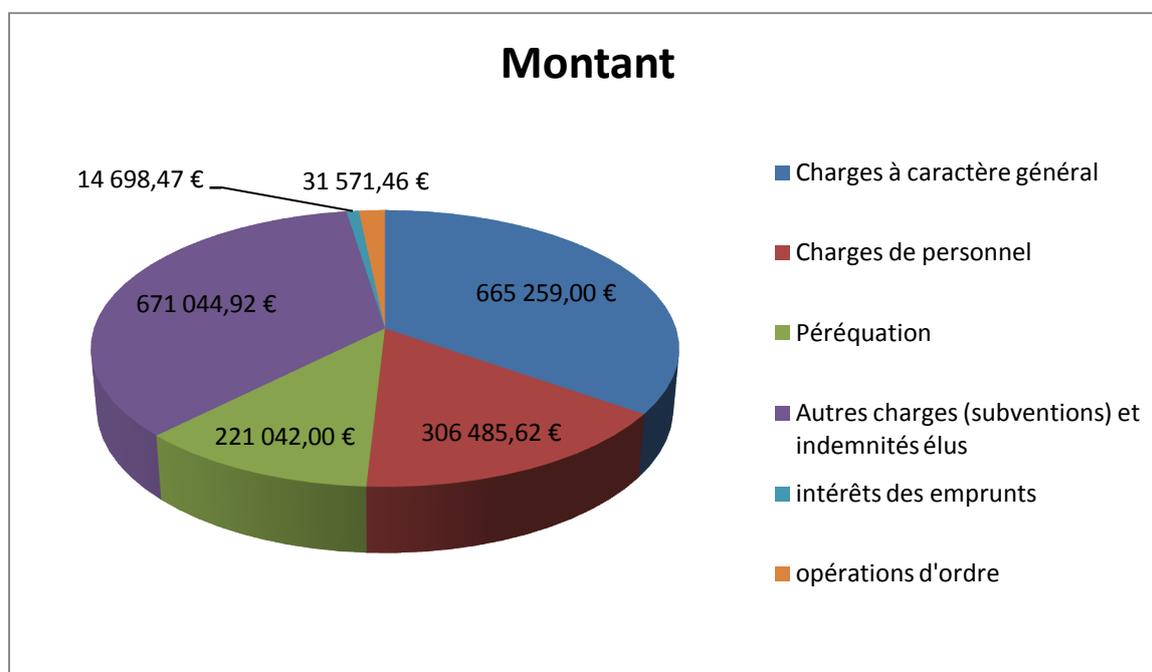
L'année 2013 a été marquée par une faiblesse récurrente des investissements se traduisant par un report des crédits de fonctionnement très important. Il est prévu d'affecter ces montants à la réalisation de deux déchèteries pour lesquelles la Communauté de Communes réalise actuellement diverses études. Ces montants ne doivent pas faire ignorer la faiblesse de la marge de manœuvre de la collectivité dans un contexte où les dotations stagnent, voir régressent et où la péréquation monte régulièrement en charge.

Les charges de personnel restent quant à elles à un niveau très faible, ce qui illustre les tensions dans ce domaine avec un turn-over important et des postes vacants.

Compte Administratif 2013 :

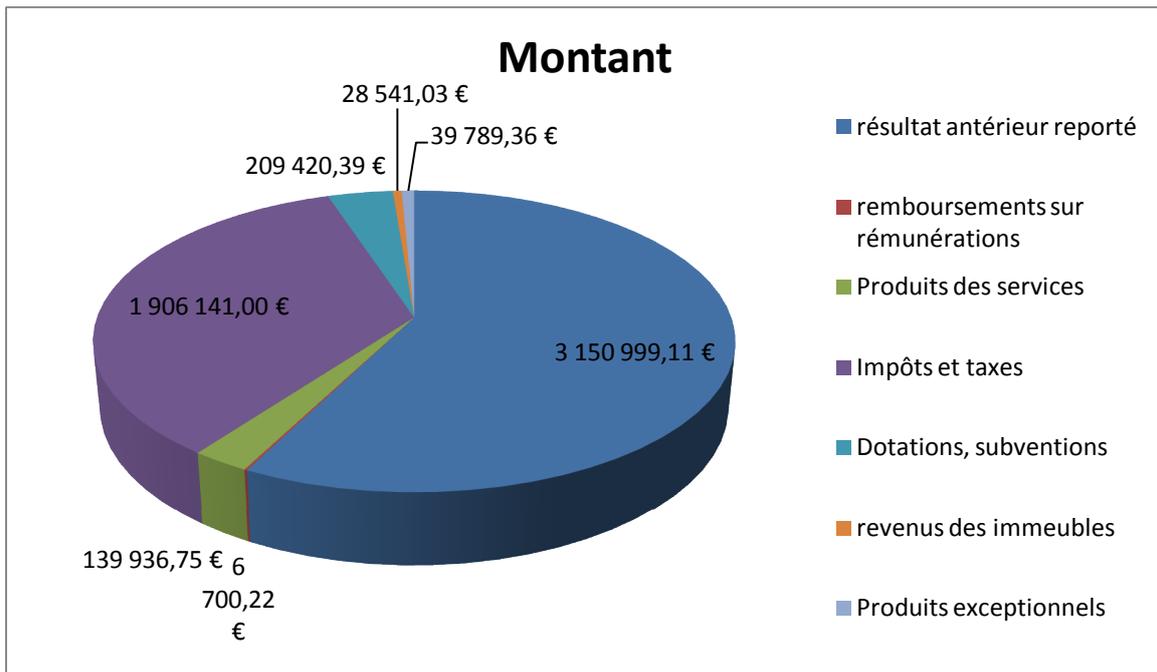
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

1 910 101.47 €



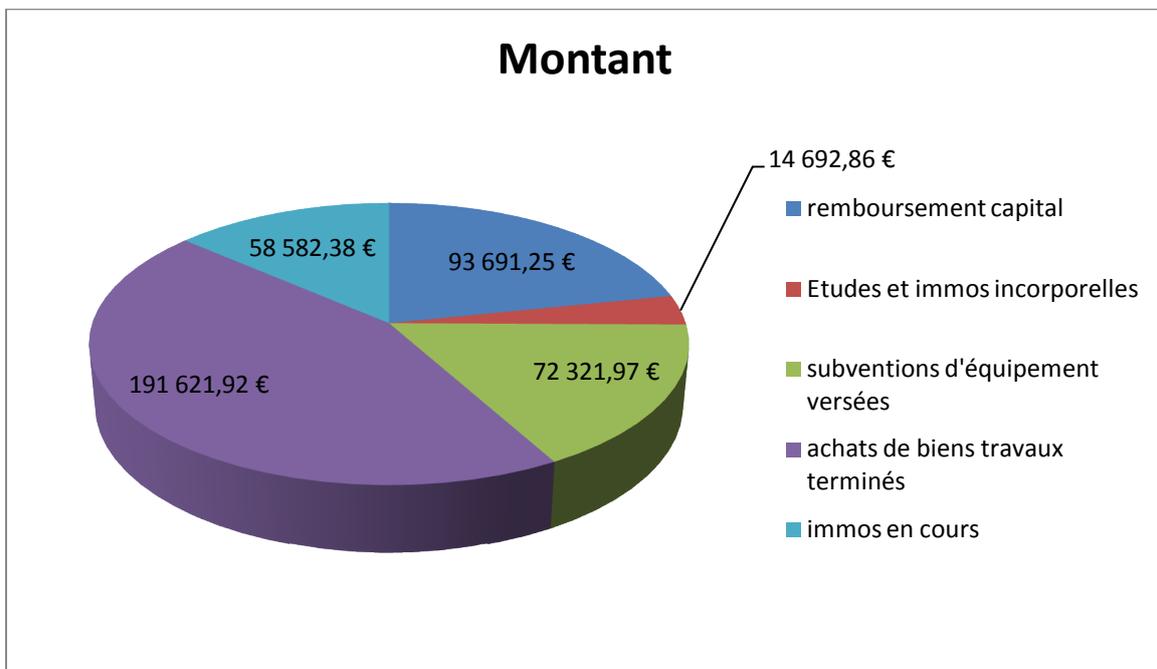
RECETTES DE FONCTIONNEMENT

5 481 527.86 €



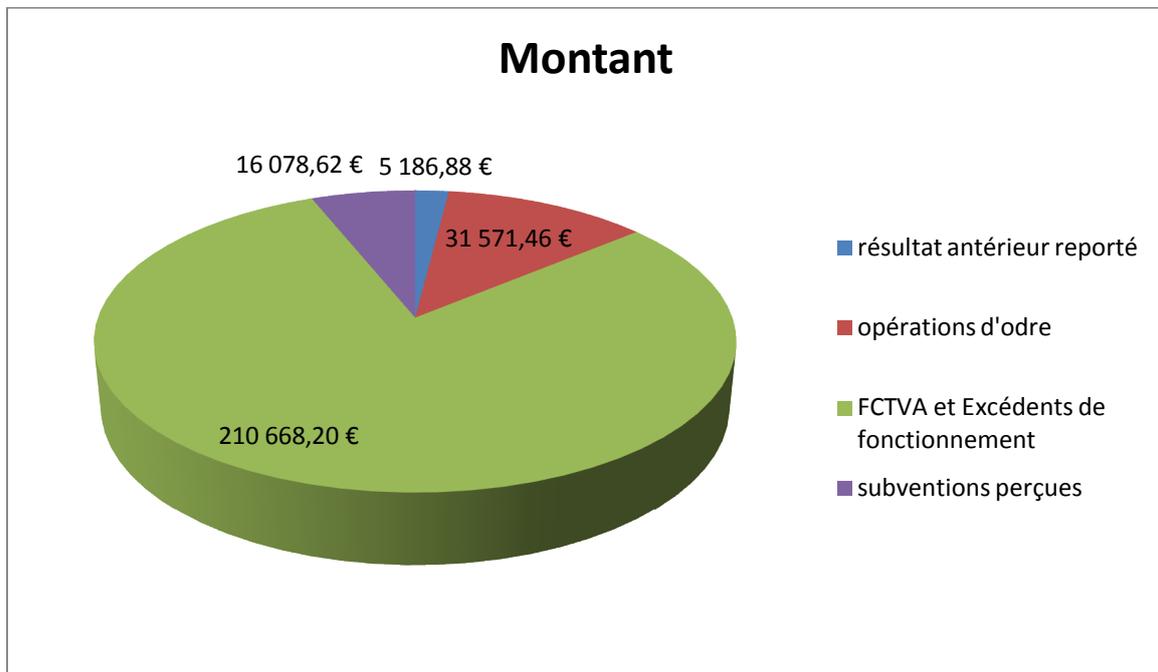
DEPENSES D'INVESTISSEMENT

430 910.38 €



RECETTES D'INVESTISSEMENT

263 505.16 €



REALISATIONS 2013

Administration Générale de la Structure :

L'année 2013 a été marquée sur le plan administratif par la mise en œuvre des modifications statutaires approuvées en 2012. C'est ainsi qu'un agent polyvalent a été recruté pour l'entretien du lac du Môle et que diverses conventions d'objectifs ont été signées avec les partenaires de l'Etablissement Public (notamment avec la MJCI).

2013 aura aussi permis l'organisation d'une réunion de bilan le 28 juin à Peillonex, au cours de laquelle des panneaux ont été présentés aux élus, retraçant les actions de l'Etablissement Public.

Un accord local a également été trouvé quant à la répartition des sièges au sein du conseil communautaire, permettant une meilleure représentation de l'ensemble des communes-membres.

Enfin, des actions de communication ont été entreprises visant notamment à affirmer l'appartenance des communes à l'Etablissement Public par l'apposition de panneaux d'entrée et de sortie de ville.

Au plan des Ressources Humaines, 2013 a été marqué par l'instauration d'un Compte Epargne Temps à destination des agents.



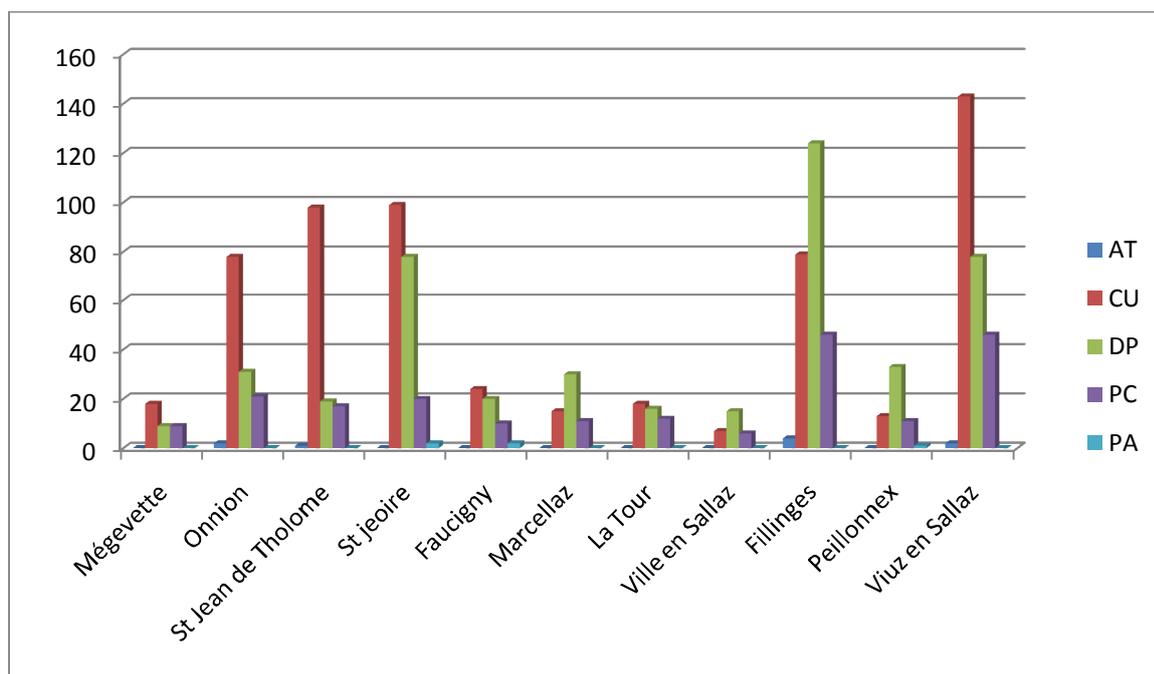
Aménagement du Territoire :

Bilan du service urbanisme :

La Communauté de Communes a repris en gestion l'ensemble des demandes d'autorisation d'occupation des sols des communes de la CC4R depuis plusieurs années.

Cette volonté politique d'instruire les autorisations d'occupation des sols est guidée par le souhait de maîtriser l'aménagement de notre territoire.

En 2013, 1268 dossiers ont été traités. Vous trouverez ci-dessous la répartition par commune.



Quatre instructeurs ont été recrutés à cet effet. Leurs principales missions sont les suivantes:

- Accueil des pétitionnaires
- Consultances des organismes extérieurs (services Assainissement /Eau/ Bâtiments de France/ EDF / DDT/SDIS/Commission accessibilité....)
- Complétude des dossiers : 60 à 80 % des dossiers déposés sont incomplets
- Instruction du dossier
- Présence dans les commissions d'urbanisme : 100 commissions dans l'année
- Présence dans les consultations architecturales :
- Conseil auprès des élus sur la réglementation applicable en matière d'urbanisme



Le service consultance architecturale :

Avant de déposer votre permis de construire, il est possible de recevoir des conseils utiles sur la conception architecturale de votre projet de construction ou de rénovation.

Un architecte consultant et les services instructeurs en matière d'urbanisme de la CC4R sont à votre disposition pour vous apporter une assistance architecturale et réglementaire sur vos projets.

Ce service gratuit est mis en place par la Communauté de Communes des Quatre Rivières en partenariat avec les Communes et le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Haute-Savoie.

Afin de garantir le meilleur service, Il est important :

- De privilégier une rencontre avec ce service avant le dépôt officiel de permis de construire.
- De venir avec le maximum de documents et d'informations (liste des documents sur le site www.cc4r.fr)

L'architecte consultant est là pour aider dans l'élaboration des projets. Il ne pourra en aucun cas assurer leur mise au point définitive, ni se substituer à un maître d'œuvre. Les croquis et schémas réalisés par l'architecte consultant ne sont donnés qu'à titre indicatif et ne sauraient en aucun cas constituer un projet.

Pour bénéficier de cette consultance gratuite, il est nécessaire de prendre RDV auprès du secrétariat de mairie concerné.

Bilan des consultances 2013 : 115 consultances sur l'ensemble du territoire

Communes	Nombre rendez-vous Avril à décembre 2011
Marcellaz	0
Peillonex	2
Faucigny	1
Fillinges	7
La Tour	3
Ville-en-sallaz	1
Viuz-en-Sallaz	19
Mégevette	3
Onnion	6
Saint Jean	38
Saint Jeoire	36

Développement du service de transport en commun :

Les 4 Communautés de Communes Arve et Salève, Faucigny Glières, Pays Rochois et 4 Rivières, se sont regroupées en Syndicat Mixte depuis le 30 janvier 2012. Cette entité exerce en lieu et place de ses membres, l'organisation et la gestion des transports urbains.

Bruno FOREL est vice-président du Syndicat Mixte des 4 Communautés de Communes.

En effet, malgré l'existence d'une offre traversant le territoire (TER et LIHSA), des besoins de déplacement restent non satisfaits, et particulièrement en matière de déplacement urbains de proximité, interurbains communautaires, dessertes des villages et hameaux et de rabattement autour de l'infrastructure ferroviaire.

Les 4 Communautés de Communes souhaitent offrir dans un premier temps un service élargi de transport à sa population, en ciblant particulièrement :

- les déplacements en directions de centres de soins,
- les déplacements de proximité des personnes peu ou non mobiles,
- les déplacements des captifs vers les zones d'emploi du territoire et les générateurs de déplacement, notamment les principaux équipements publics, services administratifs, équipements sportifs,
- les déplacements en direction ou depuis les gares.



Le SM4CC a demandé la création de son Périmètre de Transport Urbain (PTU) lui permettant d'être l'autorité organisatrice de transport urbain sur son territoire.

Le préfet a constaté ce PTU par arrêté du 14 juillet 2013.

Avant de mettre en place des lignes régulières, il a été proposé de mettre en place des lignes de transport à la demande afin de répondre de manière globale aux besoins de déplacements, sur le territoire du SM4CC.

Cette offre de transport devra répondre aux objectifs suivants :

1. Répondre aux besoins de transport pour les personnes à mobilité réduite
2. Apporter un service de proximité répondant aux besoins locaux de déplacements,
3. Agir pour des publics ayant des difficultés de déplacement comme les personnes non motorisées,
4. Desservir les établissements de soins de proximité (Centre Hospitalier Alpes Léman, Hôpital Local de Reignier, EPSM de la Vallée de l'Arve, Hôpital de La Tour ...)
5. Amorcer une politique visant à favoriser le report modal de la voiture vers les transports en commun, dans une logique de développement durable.
6. Assurer une complémentarité avec l'offre régulière actuelle, et notamment les lignes du Conseil Général et les TER (train express régional),

Début septembre 2013, le SM4CC a donc mis en service :

Trois lignes de transport à la demande cadencées à l'heure par sens en direction du Centre Hospitalier Alpes Léman de Findrol :

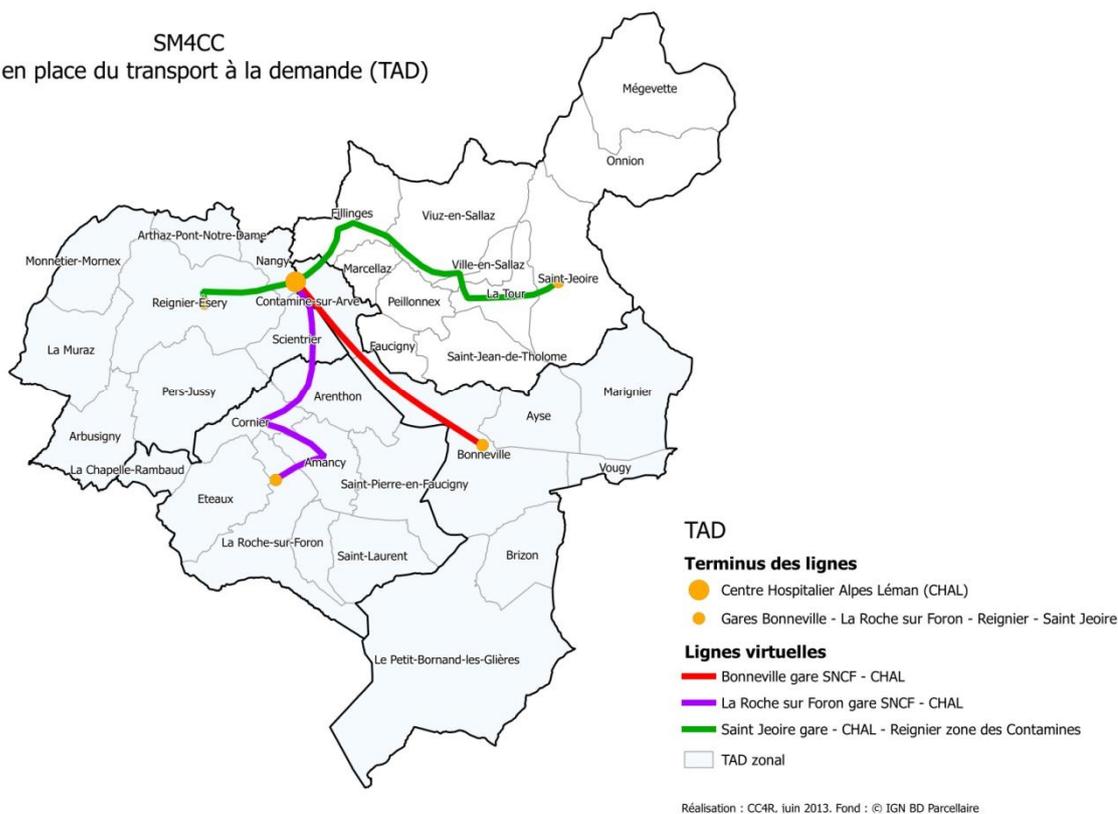
Au départ de Bonneville de 6h00 à 19h00

Au départ de la Roche-sur-Foron de 6h00 à 19h00

Au départ de St Jeoire de 6h00 à 19h00 en interconnexion avec la Gare de Reignier

Un service de transport à la demande zonal pour les Communautés de Communes du Pays Rochois, de Faucigny Glières et d'Arve et Salève. Ce service sera ouvert à tout public de 9h00 à 18h00 (heure de dépose du dernier client) en mode porte à pôle, et porte à porte pour les personnes à mobilité réduite

SM4CC
Mise en place du transport à la demande (TAD)



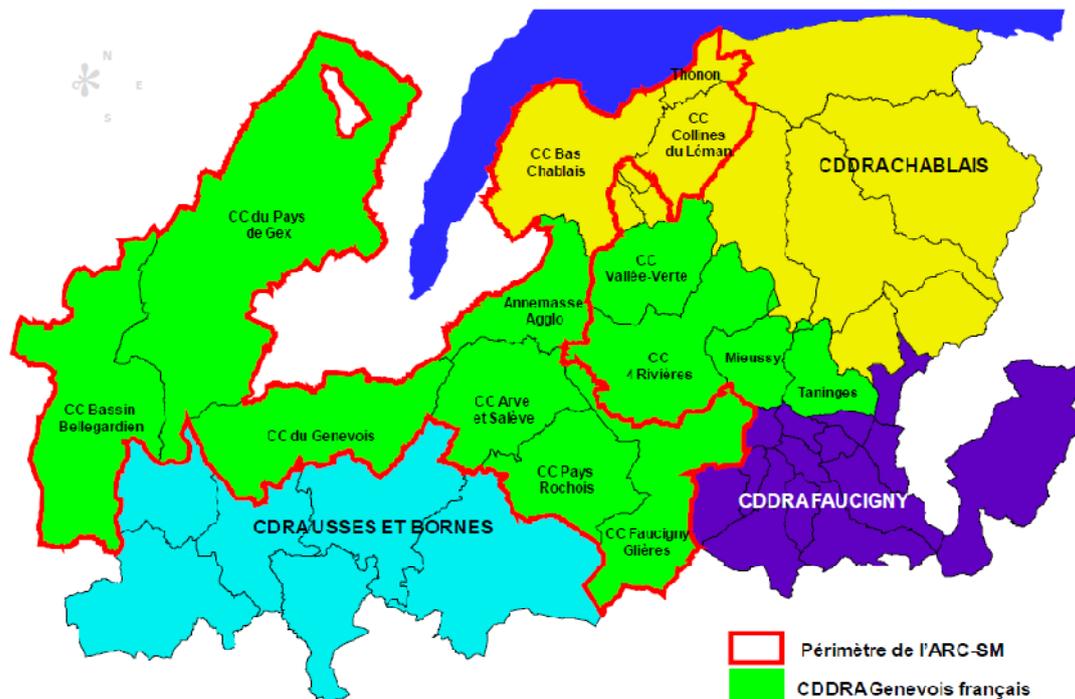
Parallèlement, des négociations sont toujours en cours, tant avec Annemasse Agglomération qu'avec le Conseil Général pour mettre en œuvre une gestion coordonnée des lignes de transport en commun sur le territoire du SM4CC et garantir un reversement équitable des fonds nécessaires au fonctionnement des lignes régulières et des transports scolaires.

Le Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes

Pour accompagner chaque bassin de vie et d'emploi, selon ses spécificités, le conseil régional Rhône-Alpes a mis en œuvre des contrats de développement durable de Rhône-Alpes, les CDDRA. Les acteurs locaux, élus et représentants de la société civile, sont ainsi invités à se fédérer pour déterminer ensemble un projet de territoire centré sur les grands enjeux locaux et les priorités de la région.

Le CCDRA du Genevois Français auquel la CC4R a pris part représente un territoire, à cheval sur les départements de la Haute Savoie et de l'Ain, entourant la ville de Genève, du Chablais jusqu'au canton de Vaud.

Ainsi, L'agriculture, l'industrie, le commerce et les infrastructures de notre territoire peuvent prétendre à des aides régionales dans le cadre du Contrat de Développement Durable Rhône - Alpes. La CC4R participe là aussi activement aux opérations de planification liées à ces aides et permettra aux communes et groupements professionnels de bénéficier du soutien de la région dans leurs projets.



Un Schéma de COhérence Territorial dénommé SCOT des 3 Vallées

La question foncière apparaît, au regard de premières réflexions, au cœur des enjeux de notre territoire. Il est donc nécessaire de gérer, de maîtriser et de structurer l'urbanisation tout en répondant aux besoins en matière d'espace urbain, de protection et de valorisation des espaces naturels, agricoles et forestiers.

Face aux défis que doit relever notre territoire, les élus se sont mobilisés pour apporter une réponse conjointe à cette nouvelle dynamique.

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) est un outil règlementaire de conception et de mise en œuvre d'une planification à l'échelle d'un territoire. Il définit les grandes orientations de l'aménagement d'un territoire pour les 15-20 ans à venir.

C'est un projet de territoire élaboré dans une perspective de développement durable qui encadre l'organisation territoriale et sert de référence à différentes politiques sectorielles, notamment celles traitant des questions d'habitat, de déplacement, d'environnement, d'organisation de l'espace, ...

Les élus du territoire ont ainsi créé le Syndicat mixte du SCOT des 3 Vallées, structure porteuse du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), qui regroupe la Communauté de Communes de la Vallée Verte et la Communauté de Communes des 4 Rivières.

Bruno FOREL est Président du Syndicat Mixte du SCOT des 3 Vallées.

Le SCOT est composé de 3 documents :

Le rapport de présentation → Vision partagée du territoire présent et futur

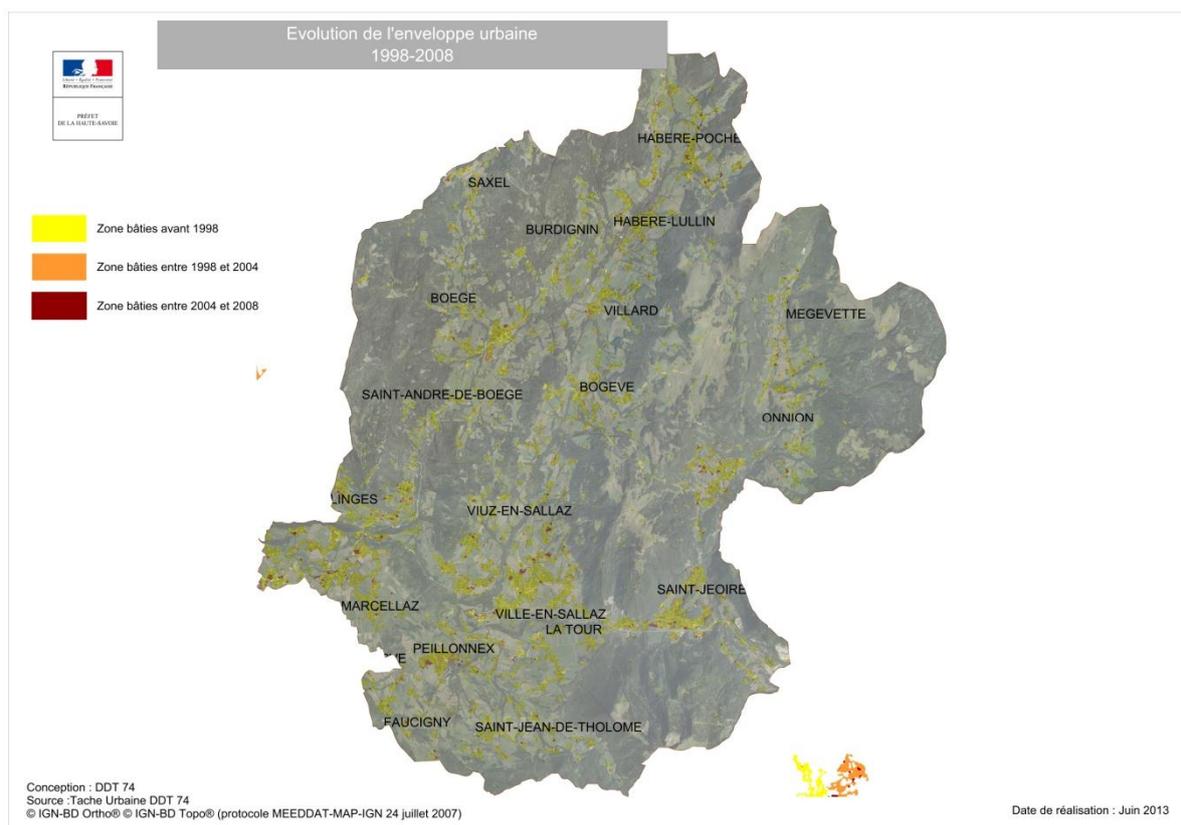
Le rapport de présentation est composé d'un diagnostic général du territoire. Il présente notamment une analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des dix dernières années et justifie les objectifs chiffrés de limitation de cette consommation.

Le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) → Projet de territoire: stratégie de l'action publique

Le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) constitue le projet du territoire. Il expose les objectifs et choix politiques des élus.

Le document d'orientation et d'objectifs (DOO) → Définition des règles à prendre en compte notamment dans les PLU

Le document d'orientation et d'objectifs détermine les orientations générales de l'organisation de l'espace et les grands équilibres permettant la mise en œuvre du PADD. Il s'agit d'une traduction formelle du projet.



Dates clés :

Le périmètre du SCOT : arrêté préfectoral du 17 mars 2009.

Création du Syndicat Mixte du SCOT des 3 Vallées : arrêté préfectoral du 30 janvier 2012

Périmètre : 19 communes regroupées au sein de deux Communautés de Communes :

- Communauté de Communes de la Vallée Verte : Boège, Bogève, Burdignin, Habère-Lullin, Habère-Poche, Saint André de Boège, Saxel, Villard.
- Communauté de Communes des 4 Rivières : Faucigny, Fillinges, La Tour, Marcellaz, Mègevette, Onnion, Peillonex, Saint Jean de Tholome, Saint Jeoire en Faucigny, Ville en Sallaz, Viuz en Sallaz.

Instances politiques de décision

- Le Comité Syndical composé de 2 élus par communes (un délégué titulaire et un délégué suppléant). Il représente l'organe délibérant qui valide les propositions faites par le bureau à chaque phase de la procédure. Il débat sur le PADD, arrête le projet de SCOT et l'approuve.
- Le Bureau « Président/Vice-Présidents » composé du Président du Syndicat Mixte et des trois Vice-Présidents. C'est une instance de pré-validation (avant présentation pour le vote au Comité Syndical). A ce titre, il examine et valide le contenu des phases de travail et documents produits. Le bureau est l'instance de contrôle administratif de la démarche.
- Les commissions thématiques placées sous la responsabilité d'un Vice-Président du Syndicat Mixte. C'est un lieu de réflexion, de discussion et de débat. Chacune est composée d'un représentant élu de chaque commune. Les trois thèmes sont :

- Développement Durable/Environnement/Agriculture/Forêt,
- Habitat/Mobilité/Réseaux,
- Economie/Commerce/Artisanat/Tourisme/Industrie.

2013 a été une année de transition pour le SCOT, entre la fin de sa structuration et le recrutement d'un Bureau d'Etudes pour accompagner les élus dans la réalisation du diagnostic et la rédaction des documents.

Une convention signée avec le SYANE

Une convention a été signée avec le SYANE en 2013 afin de permettre le financement du déploiement du Réseau d'Initiative Publique Très Haut Débit départemental.

Le montant de la participation financière pour la CC4R sur l'ensemble de l'opération, s'élève à 280 000 €.



Zones d'Activités Communautaires :

Conformément aux compétences acquises par la modification statutaire du 14 juin 2012, la Communauté de Communes s'est lancée en 2013 dans la création de 2 Zones d'Activités Economiques. L'une sera située sur la commune de Saint Jeoire et l'autre sur la commune de Peillonex, sur un site qui jouxte la commune de Viuz en Sallaz.

Ces deux zones ont notamment vocation à accueillir à terme les deux nouvelles déchèteries qui seront nécessaires pour remplacer les équipements actuellement en service et obsolètes.

Une politique d'acquisition foncière a été menée pour permettre la réalisation de ces projets.



Pole « Protection et mise en valeur de l'environnement » :

De nouveaux services dans les Déchetteries

Prestation	Avant 2011	Depuis 2011
Volume horaire ouverture des 2 sites sur l'année	2304 h pour les deux sites (voir horaires ouvertures ci-dessous)	3285 h pour les deux sites (voir horaires ouvertures ci-dessous)
Type de matériaux traités	10 flux différents à Fillinges	16 flux différents sur les 2 sites (5 bennes, conteneurs ou armoires sont mises à disposition gratuitement).
Signalisation des Déchetteries		Nouvelle signalétique des déchetteries
Actions communales pour habitants éloignés		1 action par an pour les communes de Megevette/ Onnion/St Jean de Tholome pour la collecte des encombrants/ferrailles et D3E
Collecte des D3E (ELECTROMENAGERS)		Mise en place de la filière de valorisation sur les 2 sites
Sécurisation des sites		Réaménagement accès du site de Fillinges en lien avec la commune de Fillinges

Depuis 2011 et jusqu'en janvier 2014 les sites de Fillinges et St-Jeoire sont gérés par l'entreprise Excoffier dans le cadre d'un marché public. En 2013, le coût net de cette prestation était d'environ 403 000 €.

Actions nouvelles 2013-2014

Mise en place de la filière de valorisation spécifique sur le mobilier et les DDS

En 2015/2016 :

Relocalisation des deux déchetteries communautaires sur les communes de St Jeoire et de Peillonex

La CC4R est également impliqué dans la démarche menée par le Conseil Général de Haute-Savoie pour l'élaboration d'un plan départemental de prévention et de gestion des déchets non dangereux.

Bruno FOREL est membre du comité d'élaboration de ce plan.



Site de la déchetterie de St Jeoire (à Gauche)

Site de la déchetterie de Fillinges (à Droite)

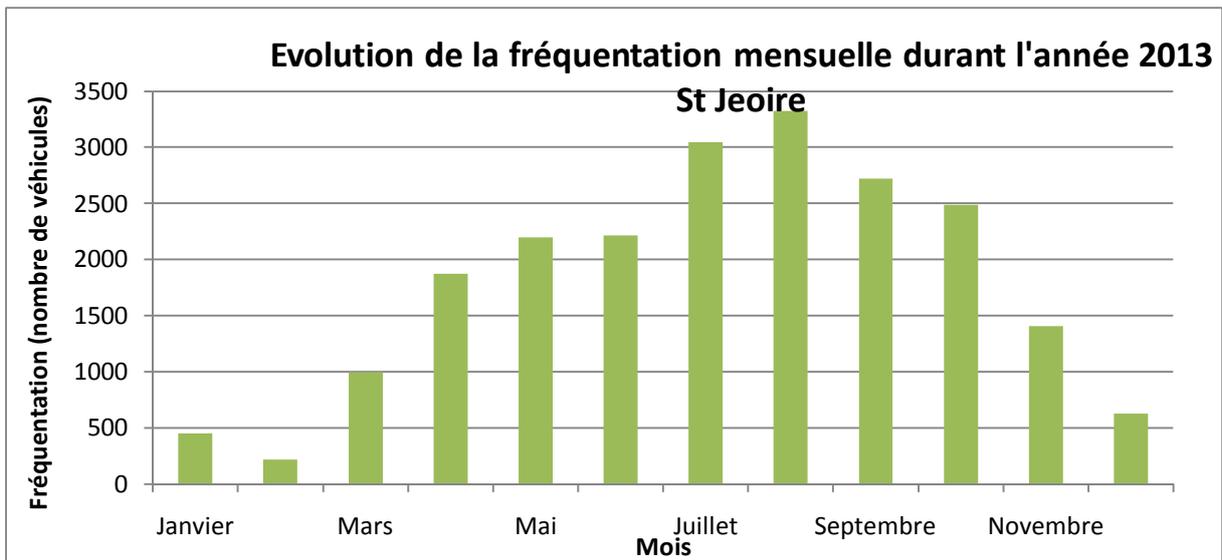
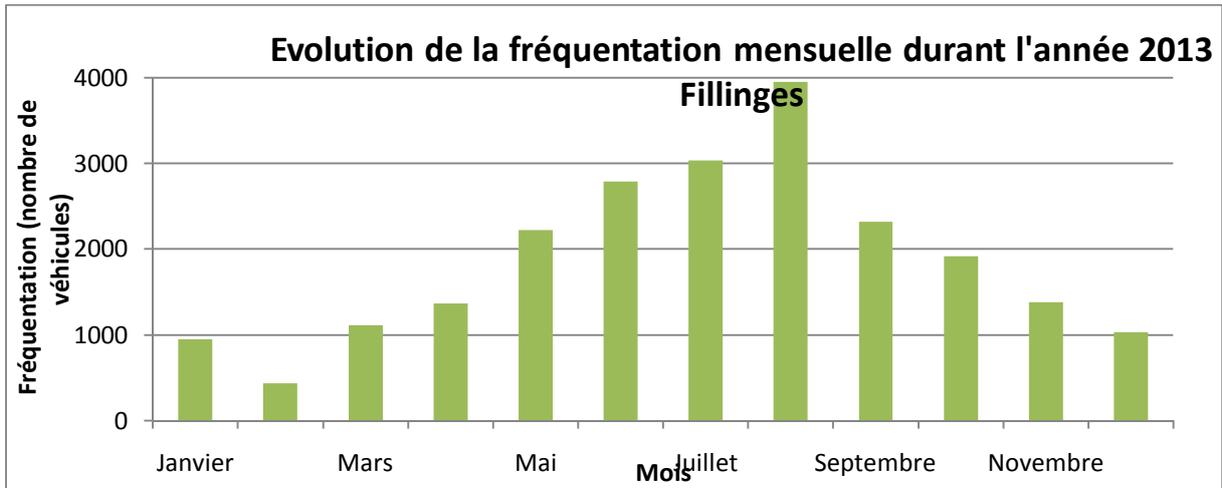
Des sites propres et entretenus

Bilan des déchetteries de la CC4R

Les Tonnages 2013 :

Nature des déchets	FILLINGES	ST-JEOIRE	TOTAL 2013	TOTAL 2012
	tonnage	tonnage	tonnage	tonnage
Bois	583,860	444,520	1028,380	948,040
Batteries	5,488	0,247	5,735	7,646
Cartons	116,400	73,740	190,140	184,160
Déchets verts	846,460	754,460	1600,920	1485,460
DEEE	90,29	110,12	200,41	197,737
DMS	14,775	14,364	29,139	30,676
Encombrants	376,980	371,940	748,920	577,160
Ferraille	121,103	132,190	253,293	251,946
Gravats	766,570	542,810	1309,380	1214,810
Huiles végétales	0,712	0,968	1,680	2,672
Huiles minérales	3,400	6,000	9,400	6,868
Incinérables	147,160	109,220	256,380	249,000
Néons	0,501	0,242	0,743	0,564
Plâtre	71,880	72,720	144,600	113,700
Pneumatiques	18,840	22,840	41,680	16,860
Textile	0,381	0,172	0,553	2,267
TOTAL (t)	3164,8	2656,553	5821,353	5289,566
Répartition (%)	54	46		

Fréquentation des déchetteries :



Heures d'ouverture plus larges pour un meilleur accès au service :

HORAIRES DECHETTERIE (fermée les jours fériés)				
	ETE (du 1 ^{er} avril au 31 octobre)		HIVER (du 1 ^{er} novembre au 31 mars)	
	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi
LUNDI	fermée	13h30 à 19h00	fermée	13h30 à 17h00
MARDI	fermée	13h30 à 19h00	fermée	13h30 à 17h00
MERCREDI	fermée	13h30 à 19h00	fermée	13h30 à 17h00
JEUDI	fermée	13h30 à 19h00	fermée	fermée
VENDREDI	9h00 à 12h00	13h30 à 19h00	fermée	13h30 à 17h00
SAMEDI	9h00 à 12h30	13h30 à 19h00	9h00 à 12h00	13h30 à 17h00
DIMANCHE	fermée	fermée	fermée	fermée

Ordures ménagères et tri sélectif :

En 2013, un groupement de commandes a été mis en place entre 8 communes de la CC4R afin de réaliser des économies d'échelle sur la collecte des ordures ménagères et le tri sélectif, dans la perspective d'une prise de compétence à échéance du 1^{er} janvier 2015.

Elaboration des études de contrats corridors

Courant 2013, plusieurs comités techniques ont eu lieu, qui ont abouti à la remise des études lors d'une réunion organisée le 9 décembre 2013 à Bonneville.

Les contrats corridors sont un dispositif mis en œuvre par la région Rhône-Alpes sur différentes zones de son territoire.

Il s'agit d'apporter un soutien aux acteurs locaux dans la conduite de projets opérationnels visant à préserver ou restaurer la connectivité écologique d'un territoire.

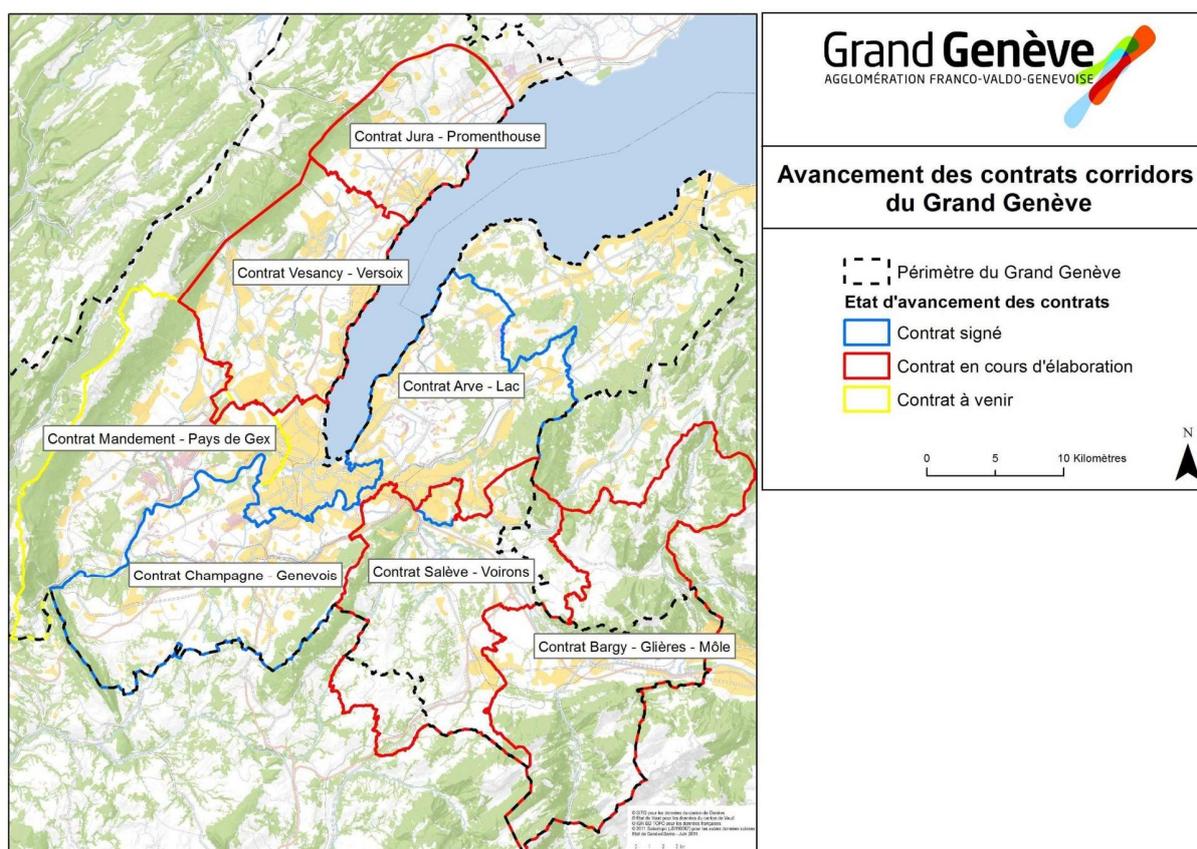
Pour ce faire des études préalables ont été effectuées. Elles comprennent un diagnostic de la connectivité du territoire, la réalisation d'un document cartographique, une identification des enjeux majeurs, et un tableau de mesures.

Le contrat, quant à lui, est un programme quinquennal d'actions avec un tableau synthétique des objectifs et des actions envisagées, des fiches descriptives par action, et un tableau synthétique de financement.

Etendue des contrats corridors du territoire :

Salève-Voirons : 24 communes (environ 23 800 ha)

Bargy-Glières-Môle : 18 communes (environ 28 400 ha)



Un Contrat de Rivière Menoge/Foron en projet :

La Communauté de Commune en lien avec les communes de la Vallée Verte, Bonne sur Menoge, Arthaz et Lucinges étudie actuellement la faisabilité d'un contrat de rivière spécifique au bassin versant de la Menoge et de ses affluents d'une superficie de 47 km² et concerne 20 communes.

Un marché a été signé en 2013 avec SAGE Environnement pour un montant de 41 411 €, afin de mener une étude d'opportunité sur ce dossier.

Lac du Môle :

Courant décembre 2012, la CC4R a repris la gestion du lac du Môle. 2013 a donc été marquée par la mise en place des outils nécessaires au suivi de ce site, depuis la reprise des budgets, jusqu'à la mise en place d'un règlement pour les utilisateurs de ce site.

Un projet d'animation a également vu le jour sur le site en partenariat avec PAYSALP.



Enfin, des travaux ont été menés sur le site afin d'installer un défibrillateur, de réhabiliter le chalet du gardien et de sécuriser les accès. L'ensemble de ces opérations a représenté un coût de 54 800 € TTC.

Parallèlement une convention a été signée avec l'AAPMA du Faucigny pour instaurer un nouveau bail de pêche sur le site.

Un schéma directeur des sentiers de la CC4R :

Le conseil communautaire a validé un schéma directeur des sentiers de la CC4R comportant 5 boucles :

1/ St Jean/Faucigny/Peillonex/Marcellaz

2/ Marcellaz/Fillinges/Viuz-en-Sallaz

3/ Viuz-en-Sallaz/Ville-en-Sallaz/La Tour/Peillonex

4/ La Tour/St Jeoire/Onnion/BViuz-en-Sallaz/Ville-en-Sallaz

5/ St jeoire/Onnion/Mégevette

Il a également été précisé que la boucle 1 est prioritaire.



Espaces Naturels Sensibles :

Une procédure de consultation a été lancée en 2013 afin de mettre en place un contrat de territoire des espaces naturels sensibles de la CC4R. 5 ENS ont été identifiés sur le territoire de la CC4R :

Les Brasses Nord

Les Brasses Sud

Le Mont Vouan

Le Môle

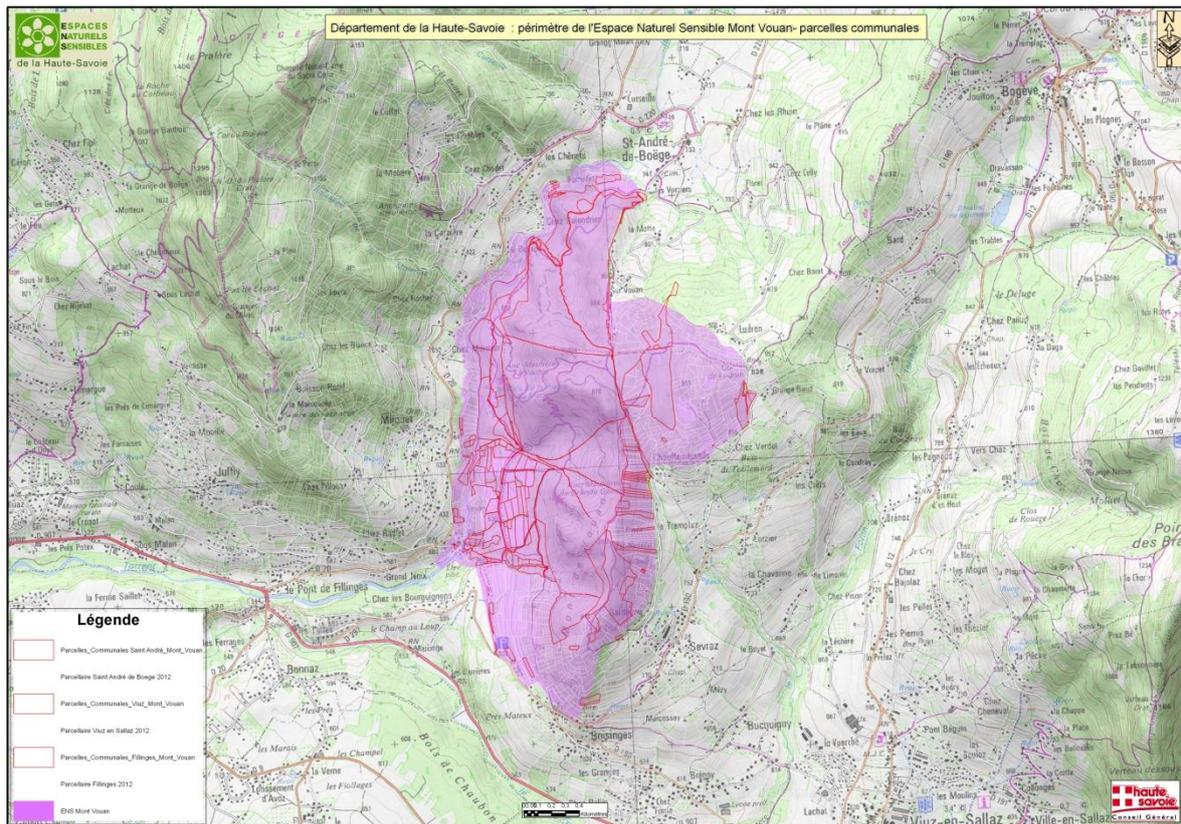
Le lac du Môle

Parallèlement, d'autres actions ont été entreprises spécifiquement sur certains de ces sites, tout au long de l'année 2013.

Gestion du site du Mont Vouan :

En 2013, la CC4R a entrepris différentes actions visant à mettre en place un plan de gestion du site de l'Espace Naturel Sensible du Mont Vouan.

Un marché a notamment été signé avec Ecosphère afin de mettre en place ce plan de gestion pour un coût de 47 780 € TTC.



Espace Naturel Sensible du Môle

Une convention de prestation de services a été approuvée avec la Communauté de Communes Faucigny Glières pour la prise en compte du massif du Môle au titre des Espaces Naturels Sensibles.

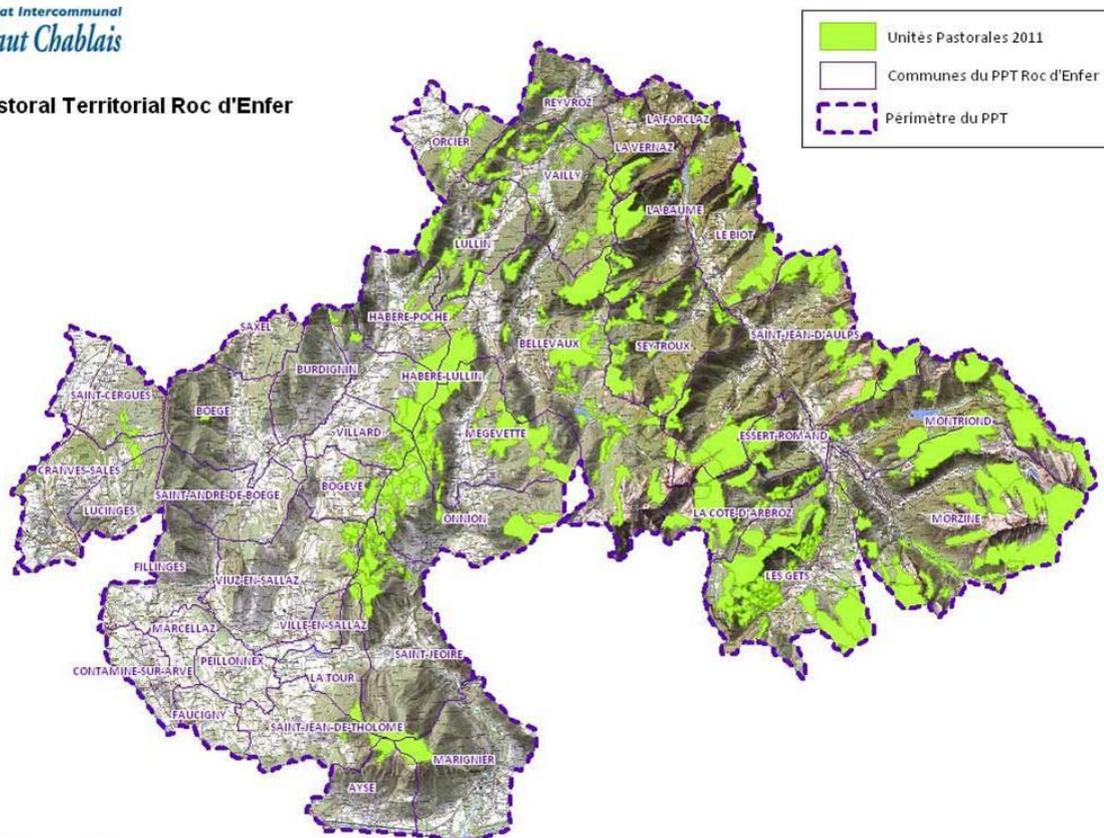
Agriculture

Le Plan Pastoral Territorial Roc d'Enfer

Le Plan Pastoral Territorial Roc d'Enfer a fait l'objet d'une convention de partenariat pour son animation et sa mise en œuvre durant les années 2012 à 2017 avec le Syndicat Intercommunal du Haut Chablais, désigné comme structure porteuse du projet.



Plan Pastoral Territorial Roc d'Enfer



© RGD 73/74, GIE Alpagnes et Forêts

Ce plan représente un coût de 40 000 € pour l'ensemble de la période pour l'ensemble des acteurs concernés. Il bénéficie d'une subvention de la région Rhône-Alpes à hauteur de 28 000 €.

Un Point de Vente Collectif

Une étude a été menée par la collectivité pour déterminer l'intérêt de créer un point de vente collectif pour des producteurs locaux sur le territoire. C'est la société SAS ALCIMED qui a été retenue pour mener cette étude pour un montant de 28 410 € TTC.

Plaquette Agriculteurs et circuits courts :

En 2013, la commission agriculture s'est réunie à de nombreuses reprises afin d'élaborer une plaquette présentant les producteurs locaux du territoire. Cette plaquette a été élaborée avec l'aide du collectif citoyen « Vivre ici ensemble », permettant un inventaire exhaustif des agriculteurs implantés sur le territoire de la CC4R. Ce document a été diffusé début 2014.

Actions Culturelle et Patrimoniales

Ecole de musique intercommunale :

Après avoir été interpellée par les responsables de l'Ecole de Musique Intercommunale au sujet des difficultés financières qu'elle rencontrait, la CC4R a décidé d'allouer une subvention de 15 000 € à cette association et une convention d'objectifs a été négociée pour être mise en place en 2014.

Convention avec la Communauté de Communes Faucigny Glières :

Une convention a été signée avec la CCFG afin de permettre de bénéficier d'un fonds de plus de 300 documents pour les personnes visuellement déficientes.

Action commune Paysalp/CAUE

Un atelier de travail baptisé « Archisimple » a été mené à l'automne 2013 par le CAUE avec 3 architectes conseils qui ont encadré 3 ateliers portant sur la réhabilitation d'un édifice en logement individuel sur la commune d'Onnion. Ce dispositif était le fruit d'un partenariat entre PAYSALP et le CAUE.

Mise en réseau des bibliothèques :

La commission culture a réfléchi tout au long de l'année 2013 sur la possible mise en réseau des 10 bibliothèques présentes sur son territoire.

L'aboutissement de ce travail a été marqué par le lancement fin 2013 du recrutement d'un attaché territorial afin de mener à bien ce chantier.

Collaboration avec les associations du territoire

Gestion du contrat Enfance/Jeunesse

En 2013, une convention d'objectifs a été signée avec la Maison des Jeunes et de la Culture Intercommunale « Les Clarines » pour une durée de 3 ans. Cette convention définit les missions exercées par la MJCI, notamment dans le cadre de la compétence Jeunesse de la Communauté de Communes, ainsi que les obligations de la CC4R quant à son financement.

En 2013, 192 800 € ont été versés à la structure, permettant l'accueil de plus d'un millier d'enfants au sein des différents accueils de loisirs du territoire.

Outre les actions liées à l'ALSH, la MJCI a également mis en œuvre des projets à destination des jeunes du territoire tels que Tag'Art ou des animations de rue.

Actions sociales : Ouverture en 2012 d'une épicerie sociale

A l'initiative du pôle des assistantes sociales de Saint-Jeoire et du secours catholique, une épicerie sociale des Quatre Rivières a vu le jour au mois de janvier 2012.

Une épicerie sociale permet à des familles en difficulté, sur avis de l'assistante sociale, d'avoir accès à des denrées alimentaires de base, à des prix très modiques, pendant un maximum d'une année. Cette aide alimentaire est complétée par des propositions d'activités d'accompagnement pour permettre aux personnes d'avancer vers plus d'autonomie.

Une nouvelle équipe de bénévoles porte le projet avec les assistantes sociales et le CCAS de St Jeoire

Ce projet n'aurait pas pu voir le jour sans le soutien de la communauté de communes des quatre rivières (CC4R), du conseil général de Haute-Savoie, de la CAF, de la mairie de Saint-Jeoire, et d'une toute jeune équipe comptant déjà 12 nouvelles recrues.

En 2013, il a été décidé de rédiger une convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association à compter de 2014. En 2013 ce sont 15 adultes et 10 enfants qui ont bénéficié de ce service. Le coût pour la collectivité s'est élevé à 7 760 €.

ALVEOLE

Une convention d'objectifs a été signée avec ALVEOLE en 2013. Cette association mène notamment des chantiers d'insertion sur le territoire de la CC4R, pour le compte des communes moyennant une gestion centralisée intercommunale.

Ce sont 8 postes en insertion qui sont créés grâce à cette convention pour un coût annuel de 89 515 €, correspondant à 188 jours de travail.

Un véhicule IVECO d'une valeur de 39 315 € a été acquis courant 2013 pour permettre à ALVEOLE d'assurer ses chantiers.

Mise à disposition de matériels événementiels

Confrontée à des difficultés dans la gestion des prêts des chapiteaux, la CC4R a décidé en 2013 de cesser cette activité et de rétrocéder aux communes les équipements encore en état acceptable.